

COMMUNE
de
DIVAJEU

Le 29 mars 2022

1 Place des Droits de l'Homme
26 400 DIVAJEU
Tél. : 04 75 25 12 44
Fax. : 04 75 25 65 04
E-mail : mairie.divajeu@wanadoo.fr

COMPTE RENDU
du
CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ESTEOULLE René, Maire.

Présents : ACHARD Pierre-Alexandre, BASTET Guylaine, DORIER Alain, EYMERY Jérôme, GINOUX Jean-Jacques, GRESSE Christian, MARTY Jean-Pierre, MULLER Patricia, MYSAK Jérôme, PERETTI Géraldine, PERMINGEAT Adrian, TISSEAU Jean-François.

Absents : JOUVET Nadine, (excusée) - BAILLET Jean-Marc (procuration à Christian Gresse).

La séance est déclarée ouverte à 20 heures 05

Secrétaire de séance : TISSEAU Jean-François.

Le compte-rendu de la séance précédente est ADOPTE à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Ordre du jour :

Point n°1 : APPROBATION COMPTES DE GESTION 2021.

Les comptes de gestion du trésorier, M.14 (budget de la commune) – M.49 (budget eau/assainissement) sont présentés à l'assemblée.

APPROUVES à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Point n°2 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M.14. (Budget commune) :

Fonctionnement :

- Dépenses : 311 371,56 €
- Recettes : 536 093,38 €

Résultat de clôture : 224 721,82 € (Excédents)

Investissement :

- Dépenses 87 434,03 €
- Recettes 198 450,04 €

Résultat de clôture : 111 016,01 € (Excédents).

Section fonctionnement + section investissement dégagent **un solde excédentaire de clôture de 335 737,83 €.**

Le Maire s'étant retiré, le président de séance désigné par les membres de l'assemblée soumet au vote le compte administratif M.14.

Le compte administratif M.14 présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

- Point n°3 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M.49. (Eau/assainissement)

Exploitation :

- Dépenses	174 562,23 €
- Recettes	273 705,09 €

Résultat de clôture : 63 142,86 € (excédents)

Investissement :

- Dépenses	224 285,64 €
- Recettes	420 094,05 €

Résultat de clôture : 195 808,41 € (excédents)

Section exploitation + section investissement dégagent **un solde excédentaire de clôture de 258 951,27 €.**

Le Maire s'étant retiré, le président de séance désigné par les membres l'assemblée soumet au vote le compte administratif M.49.

Le compte administratif M.49 présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Point n° 4 : AFFECTATION DES RESULTATS M.14.

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 ;
« Excédents de fonctionnement reporté » **224 721,82 €**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point n° 5 – AFFECTATION DES RESULTATS M.49.

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 ;
« Excédents d'exploitation reportés » **63 142,86 €**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des membres présents et représentés

Point n° 6 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022.

Sur proposition de M. le maire le Conseil décide de maintenir les taux (depuis 9 ans consécutifs sans augmentation)

- T.F propriétés bâties	: 26.98%
- T.F propriétés non bâties	: 49.93%

Rappel : Le montant des bases est fixé par l'Etat

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point n° 7 – VOTE BUDGET COMMUNE 2022/ M-14 (commune) :

Fonctionnement :

S'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de : 530 622,00 €.

Postes les plus importants :

Pour les dépenses : Charges à caractère général 78 100 € – charges de personnels 137 250 € – virement à la section d'investissement 173 996 € - autres charges de gestion courantes 130 276 € - charges financières 2 000 €.

Pour les recettes : excédents antérieurs reportés 224 721,82 € - impôts et taxes 177 000 € - dotations, subventions 69 200 € - autres produits de gestion 42 000 €. (Revenu des immeubles).

Investissement :

S'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de : 358 533,00 €.

Postes les plus importants :

Pour les dépenses : emprunts et dettes 25 000 €- immobilisations corporelles (voirie et bâtiments communaux) 287 433 € (dont 27 000 € de report).

Pour les recettes : excédent antérieur reportés 111 016,01€ - virement de la section fonctionnement 173 996 € - dotations, fonds divers 9 000,99 € - subventions d'investissement 47 000 €.

Le budget prévisionnel année 2022 – M.14 (commune) est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

ADOPTE à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Point n° 8 – VOTE BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2022/ M-49.

Fonctionnement :

S'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de : 221 043,00 €

Postes les plus importants :

Pour les dépenses : Charges à caractère général 58 300 € – charges de personnel 15 000 € – atténuations de produits 10 000 € - virement à la section d'investissement 44 643 €

Pour les recettes : excédent antérieur reporté 63 142 € - ordre de transfert entre sections 44 000 € - vente de produits 113 400,14 €.

Investissement :

S'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de : 610 446,00 €.

Postes les plus importants :

Pour les dépenses : ordre de transfert entre sections 44 000€ - opérations patrimoniales (installations, matériel ...) 26 307 € - emprunts et dettes 19 500 € - immobilisations incorporelles 38 000 € - immobilisations corporelles 23 000 € (dont 3 000 € de report) – immobilisations en cours 66 639 € (dont 390 000 € de report) (travaux d'assainissement) ;

Pour les recettes : excédent d'investissement reporté 195 808,41 € - virement de la section de fonctionnement 44 643 € - ordres de transfert entre sections 75 000 € - opérations patrimoniales (avances corporelles ...) 26 307 € subventions d'investissement (report) 242 380 €.

Le budget prévisionnel année 2022/ M.49 (eau/assainissement) est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

ADOPTE à l'unanimité, des membres présents et représentés

Point n° 9 – INTERCOMMUNALITE :

Objet : transfert de bâtiment petite enfance – approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées « CLECT ».

Suite à un travail très précis et minutieux des services des communes ayant un équipement petite enfance et de la CCVD, la commission s'est réunie le 11/01/2022, et a approuvé un rapport d'évaluation. Celui-ci a conclu favorablement au transfert de charges et à un transfert de ressources d'un montant de 119 876 €.

Pour que ce transfert puisse être finalisé, ce rapport doit recueillir l'accord des communes à la majorité simple.

Après avoir pris connaissance de la délibération n°01/25-01-22/C de la Communauté de Communes du Val de Drôme et du rapport de la CLECT, le conseil municipal décide d'adopter ce transfert.

ADOPTE à 8 voix pour et 6 abstentions des membres présents et représentés.

Point n° 10 – VOIRIE.

Objet : achat terrain élargissement VC 26. RIF NOIR

Monsieur le maire, après avoir exposé à l'assemblée la nécessité d'élargir l'assiette de la voie communale dans sa partie Sud de son tracé, et précisé que le cabinet Géo Vallées, géomètres experts a établi le document d'arpentage qui délimite les parcelles à acquérir par la commune :

- parcelle cadastrée section A n° 1372 superficie 69 m², propriété PERMINGEAT Fabien,
- qu'après négociation, le propriétaire de la parcelle concernée a accepté de la céder à la commune à l'euro symbolique.

Il est donc proposé que la commune procède à l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique.

ADOpte à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Point n° 11 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL GESTION MUTALISE ASSAINISSEMENT.

Objet : adhésion d'une nouvelle commune. « LA REPARA-AURIPLES »

M. le Maire indique que la commune de La Répara Auriples a demandé son adhésion au SIGMA. Cette demande a été validée à l'unanimité lors de la réunion de Comité Syndical sous la formulation suivante :

- délibération n°26-01-2022-03 « Adhésion de la commune de la Répara Auriples »,

conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, les conseils des collectivités membres doivent se prononcer sur la délibération correspondante.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver la demande d'adhésion de LA REPARA AURIPLES au SIGMA,

ADOpte à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Point n° 12 – S.D.E.D. – (Adhésion Compétence Efficacité Energétique).

Objet : renouvellement de notre adhésion :

Adhésion "Energie Base" : elle permet à la collectivité de bénéficier,

- D'une valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE),
- D'un outil de suivi des consommations permettant d'enregistrer et d'utiliser par elle-même les données liées à son patrimoine bâti.

Adhésion « Énergie Plus » : outre les dispositions de la formule "Energie Base", cette formule permet à la collectivité d'accéder à plusieurs services liés au patrimoine dont elle est propriétaire,

- L'analyse de ses consommations d'énergie par Territoire d'énergie Drôme - SDED
- Les études d'aide à la décision
- L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique
- L'accompagnement au déroulement de projets

L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0,20 €/ habitant pour les communes rurales (au sens de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité - TCCFE).

L'adhésion est renouvelée par tacite reconduction chaque année civile sur une durée minimum de trois ans.

ADOpte à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Point n° 13 – PROJET DU P.L.H. 2022 – 2028 :

Objet : avis de la commune sur l'arrêt du projet n°3.

Le PLH établi pour une durée de 6 années, définit les objectifs de la programmation de l'offre en logement, afin de répondre aux besoins à venir.

La CCVD ; le Conseil communautaire a arrêté son 3ème PLH 2022-2028.

Le projet de PLH est présenté à l'assemblée. Il a été construit autour de 4 grandes orientations et permettra la mise en place d'un plan d'actions ambitieux, notamment en matière d'acquisition foncière et de rénovation énergétique.

- ✓ Action 1 : Maîtriser le foncier
- ✓ Action 2 : Promouvoir les formes urbaines denses et la qualité architecturale
- ✓ Action 3 : Mobiliser les logements vacants et résidences secondaires sous-occupées

- ✓ Action 4 : Contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET
- ✓ Action 5 : Produire 240 logements par an, dont 19 rénovations de logements vacants
- ✓ Action 6 : Produire 37 logements abordables par an, dont 12 logements communaux
- ✓ Action 7 : Lutter contre l'habitat indigne
- ✓ Action 8 : Répondre aux besoins en logements des publics spécifiques
- ✓ Action 9 : Accompagner le développement de « l'habitat économe »
- ✓ Action 10 : Organiser le Pilotage, la gouvernance du PLH

AVIS FAVORABLE à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Point n° 14 – INFORMATIONS DIVERSES.

- Nombreux aînés ont adressé des remerciements à la commune pour le colis offert à l'occasion des fêtes de fin d'année.

-MAIL agriculteurs Crest et Divajeu

Un mail de Monsieur Serge Bon a été adressé à l'ensemble de membres du conseil municipal, concernant le projet de recalibrage de la RD 528 entre Crest et Divajeu.

Monsieur le maire apporte des précisions sur ce projet pour l'information des 9 élus qui n'étaient pas membres du Conseil municipal précédent.

Le projet dont il est question est conduit sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental et non de la commune qui n'a fait que donner sa préférence forte à la variante 3.

Le projet présenté aux élus se déclinait en 3 variantes.

Les variantes 1 et 2 proposaient le maintien de la RD 538 dans son tracé actuel ce qui induisait la fermeture de l'accès de la RD 626 (aujourd'hui montée de l'église) à la RD 538. Conséquence : accès des bus scolaires, du cimetière, du haut Divajeu, plus accessibles par cette voie. La commune n'a pas été favorable à ces deux variantes. Stationnement des bus scolaire sur la RD 26 plus dangereux.

La variante 3 proposait un tracé à l'Est du cimetière. Avantages : sécurisation de la VC 2, de l'accès au cimetière, du village, sécurisation des maisons d'habitations situées proches et en contrebas du tracé actuel, de la cour de l'école située à quelques dizaines de mètres des risques inhérents aux transports de matières dangereuses cas d'accident, mais aussi valorisation du village et sa protection des risques *hydrométrique*.

Très important, maintien du stationnement des bus scolaires à l'emplacement actuel beaucoup plus sécurisant pour des enfants de maternelles, qu'un stationnement sur la RD 26 comme en serait la conséquence dans le cas des variantes 1 et 2.

Sur le manque de communication de la part des élus, il faut savoir que ces 3 variantes, avantages et inconvénients, ont été exposées en conseil municipal au sein duquel 3 agriculteurs ou proche étaient membres.

Par ailleurs comment expliquer que certains citoyens, dont un propriétaire de foncier agricole, soient venus se renseigner en mairie sur ce projet départemental. Comment ont-ils su? Puisqu'il n'y aurait pas eu d'information ce qui est reproché aux élus dans le mail reçu ?

Si préalablement à la réunion tenue en mairie le maire avait été informé de l'ordre du jour l'élus présent aurait pu apporter des précisions sur le pourquoi de l'avis favorable de la commune pour la variante 3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h57 heures .

Vu le maire
R. Estéguille



L'Adjoint délégué
J-F TISSEAU

